



Toute messe est célébrée pour l'Eglise et le monde entier. Mais le prêtre peut, à la demande des fidèles, ajouter une intention particulière : prier pour un défunt, un malade, une difficulté, des noces d'or, des jeunes mariés, un nouveau baptisé ou un nouveau prêtre... Les intentions sont généralement annoncées lors de la messe.

La tradition est d'accompagner cette intention d'une offrande de messe. Il s'agit d'un acte de partage de la part des fidèles. L'offrande proposée est de 17 €

Comment donner ?

Vous pouvez adresser vos intentions et vos offrandes à l'accueil de votre cure, ou à la maison paroissiale, à Brindas (04 78 45 11 65). Les chèques sont à libeller à l'ordre de la paroisse Saint Alexandre.